



## ASSEMBLEE GENERALE du 16 mars 2017

### Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 23 mars 2017

*Le jeudi 17 mars dernier, la commune de Saint-Sulpice a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), forte de 72 communes. A cette occasion, M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, nous a entretenus des questions d'aménagement du territoire, de péréquation intercommunale et d'autonomie communale à l'échelle suisse.*

### Présentation de M. Reto Lindegger

En préambule, M. Lindegger rappelle brièvement la structure du paysage communal suisse, qui compte quelques 2254 communes employant environ 45'000 personnes. A noter que depuis 1850, 878 communes ont disparu.

L'Association des Communes Suisses (ACS) regroupe 72% de toutes les communes de notre pays. Depuis 60 ans, elle défend nos intérêts auprès des différentes autorités fédérales en étroite collaboration avec les associations cantonales.

S'agissant de **l'aménagement du territoire**, M. Lindegger relève qu'alors même qu'une première révision est encore en phase de mise en œuvre dans les cantons et les communes, la Confédération est déjà en train de lancer une nouvelle révision.

Il rappelle ensuite les grands principes qui sous-tendent la **péréquation intercommunale** : solidarités entre les communes, redistribution des ressources financières entre elles, recherche d'une certaine harmonisation des ressources fiscales, etc. Il s'attarde également sur la problématique des communes centres, qui tendent de plus en plus à vouloir faire supporter leurs charges aux autres communes.

S'agissant de **l'autonomie communale**, il souligne que bien qu'elle soit encore bien ancrée dans notre pays, notamment dans les constitutions cantonales, elle a tendance à reculer. Des tâches importantes se déplacent vers les cantons avec les ressources financières qui vont avec. Les communes doivent continuer de défendre leur autonomie. Cela en vaut la peine. Il ne faut pas céder à la facilité en abandonnant des compétences aux cantons sous prétexte que le domaine d'activité devient plus complexe et difficile à assumer.

Enfin, il compare les avantages et les inconvénients des collaborations intercommunales et des fusions.

La présentation de M. Lindegger a beaucoup intéressé l'assemblée et a suscité de nombreuses questions.



## **Adhésion de la commune de Bougy-Villars**

Après Montricher en décembre 2016, cette assemblée a aussi été l'occasion d'accueillir une nouvelle commune membre : **Bougy-Villars**. Madame **Myriam Gaillard Houriet**, Conseillère Municipale, a présenté sa commune au travers d'un discours qui, comme il se doit, a été salué par un tonnerre d'applaudissements.

## **LATC et PDCn**

Les Commissions du Grand Conseil étudient depuis fin novembre le projet du PDCn et celui de la LATC.

Une délégation du Comité a été invitée par la Commission LATC afin d'exposer le point de vue de l'AdCV. Nous avons pu faire part à cette Commission de notre satisfaction par rapport aux remarques émises qui ont été reprises et expliquer plus en détail notre insatisfaction par rapport à certains points non retenus. Nous espérons que les commissaires en tiendront compte

Concernant le PDCn, la Commission a terminé la 1<sup>ère</sup> lecture du projet. Quelques amendements seront discutés en 2<sup>ème</sup> lecture. Le Département a bon espoir de voir cet objet accepté par le Grand Conseil avant la fin juin.

S'agissant de la LATC, la Commission n'a accepté que quelques articles, des avis de droit ayant été demandés. Il se murmure dans les couloirs du palais que plusieurs Députés espèrent que les travaux de la commission LATC seront retardés jusqu'à la prochaine législature.

## **Consultation sur l'avant-projet de loi sur les Régions de Santé (LRSa)**

Au mois de février, le Conseil d'Etat a lancé une consultation sur la réforme du système d'aide et de soins impliquant la création de quatre « Régions de Santé » appelées à remplacer l'AVASAD et à réunir dans ces instances régionales des prestations actuellement dispersées.

Le Canton espère ainsi pouvoir passer le choc démographique dû au vieillissement de la population et en limiter les coûts.

Afin de répondre à cette consultation, le Comité a mis en place un groupe de travail ad hoc réunissant sa Présidente, son Secrétaire général, Mmes Ganshof et Landeiro, Syndiques des communes de Vufflens-le-Château et de Le Vaud ainsi que M. Eric Linn, Municipal à Tolochenaz et ancien membre du Comité de l'AdCV.

Un des points clés de cette consultation sera la fixation de la participation financière des communes. A ce sujet, une réunion a été organisée par Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS, le 20 mars 2017 avec l'UCV et notre



Association. Compte tenu de cette séance supplémentaire, le délai de consultation des deux associations a été prolongé jusqu'au 3 avril.

Les travaux du groupe de travail précité montrent que cet avant-projet va susciter de nombreuses réserves de notre part. Nous ne manquerons de vous communiquer la réponse de l'AdCV une fois qu'elle aura été adoptée.

### **Proposition du Conseil d'Etat d'une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire**

Le Conseil d'Etat a proposé récemment une nouvelle législation en matière de santé bucco-dentaire qui devrait être opposée en tant que contre-projet direct à une initiative cantonale lors d'une votation prévue pour l'automne 2017.

Ce projet prévoit trois mesures principales :

- Des encouragements financiers afin que les jeunes enfants soient assurés;
- Des examens dentaires réguliers et gratuits pour les enfants scolarisés;
- Des aides sous condition de revenus pour les adultes.

S'agissant du financement, les contributions des communes ne devraient pas dépasser les dépenses actuelles, évaluées à 1,8 million (env. 90'000 enfants - CHF 20.- par enfant). En revanche, ce montant sera réparti sur l'ensemble des communes vaudoises et plus seulement sur celles qui avaient spontanément décidé de prendre des mesures de prophylaxie dentaire dans le cadre des écoles principalement.

### **Groupes de travail au sein de l'AdCV**

Actuellement, l'AdCV dispose de trois groupes de travail :

Avec les révisions du PDCn et de la LATC, le **GT aménagement du territoire** a été très actif l'année passée.

Le **GT péréquation** a eu lui à se pencher sur la dernière révision de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC). A noter également que l'AdCV est en train de mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire qui sera chargé de repenser complètement la péréquation intercommunale. Ce groupe réunira bien entendu des représentants des communes, mais également des spécialistes neutres des finances communales et, idéalement, un-e ou deux Député-e-s intéressé-e-s à la question.

Pour l'instant, le **GT scolaire** est inactif.



## **Rapport annuel**

Ce rapport d'activités constitue une nouveauté, qui sera désormais reconduite tous les ans.

Comme son nom l'indique, il constitue une synthèse des événements marquants et des actions menées par notre Association durant l'année écoulée. Vous pouvez retrouver le détail de ces événements et de nombreuses informations complémentaires sur notre site Internet ([www.adcv.ch](http://www.adcv.ch)).

## **Nouvelle plaquette d'information**

Cette plaquette a été actualisée et envoyée au début du mois de mars à toutes les communes vaudoises. Pour les communes non-membres, elle était accompagnée d'un formulaire d'adhésion à notre Association.

Le Comité appelle tous les membres de l'Assemblée à l'aider dans sa recherche de nouvelles communes désireuses d'adhérer à notre Association.

## **Workshop sur la péréquation intercommunale**

Le Comité propose d'organiser l'assemblée générale du mois de juin prochain d'une manière un peu particulière :

Après une séance en plenum d'une durée réduite, les membres présents de l'assemblée seront répartis en plusieurs groupes chargés d'examiner différents aspects de la péréquation.

Ces groupes seront accompagnés par un représentant du Comité.

Idéalement, il serait souhaitable que les membres de l'assemblée soient accompagnés par les boursiers de leurs communes ou experts financiers.

A la fin des discussions, une synthèse des réflexions des différents groupes sera présentée en plenum.

Cette proposition a été soumise à un vote consultatif. Elle a récolté une large majorité d'avis favorables. Le Comité va donc s'attacher à la mettre en œuvre.

## **Sortie récréative**

La prochaine sortie se déroulera le 5 juillet 2017 à Corbeyrier. Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour leur accueil.

Corbeyrier est une commune du district d'Aigle, qui a environ 440 habitants actuellement. Elle se situe à une altitude de 929 mètres au village (le point le plus bas : L'Ouille 500 mètres et le point culminant : Chaux-de-Mont : 2205 mètres).



Il est possible d'accéder au village, soit par Aigle et Yverne, soit en passant par Bulle.

Selon le programme établi par la commune, le premier rendez-vous / point de rencontre sera à la Lécherette (depuis Aigle, vous prenez direction le Seppey, Les Mosses, La Lécherette et depuis l'autre côté, Bulle, Château-d'Oex, la Lécherette).

A la Place d'armes de l'Hongrin, le commandant des lieux et Monsieur Nicolier, Syndic de Corbeyrier, nous accueilleront.

Puis nous irons visiter des lacs dans les hauts de la commune, notamment le lieu-dit « Les Agites » duquel on a une vue extrêmement spectaculaire sur pratiquement tout le Canton.

Après cela, nous nous rendrons au village de Corbeyrier où un apéritif suivi d'un repas nous attendront.

Concernant la partie «voyage» de cette journée, nous vous rendons attentifs au fait qu'il y a un tunnel au-dessus du village de Corbeyrier. Des bus sont certes possibles, mais ils ne doivent pas compter plus de 12 places et ne pas dépasser une hauteur maximale de 2,5 mètres.

Il y aura également de la place pour les personnes venant en voiture (idéalement, plusieurs par voiture). Pour des raisons de parcage à l'intérieur du village, nous vous encourageons vivement à favoriser le co-voiturage.

### **Allocution du Syndic de Saint-Sulpice**

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune à travers un petit film, M. Alain Clerc, Syndic du lieu, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Saint-Sulpice pour son hospitalité !

Contact :  
Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63